



Les ravages de l'école inclusive sur les élèves en situation de handicap

Le 11 février 2019, le ministère de l'Éducation nationale a fêté les 14 ans de la "loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées". Votée en 2005, cette loi humaniste et égalitaire a mis fin à l'exclusion scolaire dont étaient victimes les enfants en situation de handicap et leur a enfin donné le droit d'être accueillis dans leur école de quartier "quels que soient leurs besoins".

Un bilan mitigé

A l'occasion de cet anniversaire, le ministre Jean-Michel Blanquer et la secrétaire d'État chargée des Personnes Handicapées, Sophie Cluzel ont lancé une grande concertation nationale "Ensemble pour une École Inclusive". Ils y ont convié de nombreux acteurs "associés", excepté les enseignants, pourtant premiers concernés par l'inclusion de ces enfants au sein de leur classe. Lire aussi 300 euros d'augmentation pour les enseignants : la belle annonce de Blanquer qui ne vient pas de Blanquer

Leur retour d'expérience aurait-il terni les bons chiffres de l'inclusion, vitrines de la "réussite" de cette loi ?

Aujourd'hui, plus de 320 000 E.S.H. (Élèves en Situation de Handicap) sont scolarisés en milieu ordinaire et d'après les premières évaluations de leurs acquis, leurs résultats scolaires seraient meilleurs que ceux des élèves "tout-venant". Ce bilan "positif" prouverait alors l'incroyable capacité de l'école à s'adapter à tous les enfants et la faculté pour les politiques, de prendre enfin des décisions éclairées en matière d'éducation. Pourtant, contrairement aux évaluations nationales anonymes et "*standardisées pour garantir une mesure équitable*" celles des E.S.H. ont été organisées sur mesure pour garantir leur succès. Ainsi, les élèves, les disciplines et le niveau des tests ont été sélectionnés et passés individuellement.

Le manque de moyens attribué à la gestion des dossiers, ne permet aucune évaluation sérieuse des besoins réels de l'élève et des capacités de l'école à y répondre

Cette optimisation des résultats et les communications ministérielles ciblées sur les données quantitatives ne font qu'illustrer une tentative grossière de dissimuler les conditions difficiles et parfois catastrophiques de certaines inclusions. Une réalité volontairement occultée pour diverses raisons comptables. D'un côté, des économies budgétaires sont réalisées sur le dos de l'école où le coût de la scolarité (6 300 €/ an / élève en primaire) est 6 à 11 fois moins élevé qu'en institut spécialisé (entre 39 000€ et 72 000€/an/élève) de l'autre, l'obtention rapide d'une place à l'école permet d'éviter les années d'attente, très impopulaires, sur les listes des Instituts (1 à 10 ans)

De plus, le manque de moyens attribué à la gestion des dossiers, ne permet aucune évaluation sérieuse des besoins réels de l'élève et des capacités de l'école à y répondre. Outre cette absence aberrante de diagnostic, le législateur n'a prévu aucune régulation en cas de problème. Lire aussi Après des décennies d'effondrement de l'école française, quelle marge de manœuvre pour Blanquer ?

Ainsi, les premières victimes du fonctionnement absurde de cette école inclusive, sont les enfants en situation de handicap et en particulier ceux issus du "champ mental". La réorganisation qui a découlé de cette loi a eu comme principale conséquence de les sortir des institutions médico-sociales et hospitalières pour leur faire intégrer leur école de quartier et les classes d'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ou à défaut les classes ordinaires.

Souveraines, les familles peuvent exiger la scolarisation de leur enfant en classe ordinaire malgré les préconisations d'orientation en classe spécialisée et en dépit de l'existence d'une ULIS dans l'école. Censée favoriser la socialisation et l'apprentissage, l'inclusion dans un milieu qui n'est pas adapté a plutôt engendré un mal-être important chez ces derniers, mais également des

répercussions négatives sur le climat scolaire des classes d'accueil et un épuisement des enseignants et des A.E.S.H (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap).

Bien évidemment, les inclusions heureuses existent et tout doit être fait pour les accompagner mais pour les *mal-heureuses*, a-t-on le droit de prolonger la souffrance de certains enfants ?

Le mal-être des élèves

N'est-il pas légitime et égalitaire de s'interroger aussi sur l'impact d'une inclusion inappropriée sur les élèves ordinaires ?

Aujourd'hui, ce sont les écoles publiques et en particulier le primaire qui accueillent 80% des élèves E.S.H. à plein temps dont la moitié souffre de problèmes mentaux. Malgré l'augmentation exponentielle (80% en 9 ans) des inclusions, aucune réduction d'effectif n'a été envisagée dans les classes d'accueil contrairement à ce qui a été accordé en REP (anciennement ZEP) pour les CP à 12. Leur présence ne ralentit pas non plus les fermetures de classe. Ils se retrouvent dès lors au sein de groupes surchargés, aux besoins déjà variés auxquels s'ajoutent les leurs.

Plusieurs enquêtes menées auprès des E.S.H dévoilent sans grande surprise, leur mal-être en classe ordinaire et une meilleure estime d'eux-mêmes dans les classes spécialisées, plus adaptées à leurs besoins spécifiques.

Cet état des lieux négatif de l'inclusion, est le résultat de politiques éducatives de plus en plus clientélistes, d'une absence d'évaluation des besoins des E.S.H. et des conditions réelles de leur scolarisation. En conséquence, l'école est contrainte d'accueillir des enfants dont elle ne reçoit parfois pour seule information que leur numéro de notification attribué par la MDPH (Maison Départementale Du Handicap) sans connaître leur pathologie. Impuissante, elle se retrouve également prisonnière du déni de certains parents qui repoussent le début du diagnostic et par conséquent de la prise en charge. C'est majoritairement à partir du CP que seraient effectuées la plupart des évaluations, laissant ainsi s'installer des comportements dysfonctionnels et de mauvaises habitudes difficilement récupérables.

Sourde et aveugle à ces dysfonctionnements, la Grande Concertation Nationale persiste pourtant à favoriser "les attendus des familles" au détriment de ceux de l'école et les préconisations qui en sont issues vont dans le sens d'une aggravation du climat scolaire.

En conséquence, la gestion purement administrative des E.S.H. et les inclusions de droit seront renforcées grâce à un document unique vendu comme un "plan de scolarisation". Il continuera de garantir à la fois la réponse à des besoins non évalués et les adaptations pédagogiques sans analyse de la capacité de l'école à y répondre.

Le transfert théorique des moyens du médico-social vers l'école chargera les équipes enseignantes de toutes les applications pratiques. La coopération indispensable entre ces différents professionnels ne bénéficiera d'aucun aménagement d'horaire ni de remplacement des enseignants lors des réunions empiétant ainsi sur le temps accordé aux élèves ordinaires. La disparition programmée des directeurs d'école et les nombreuses missions qui leur incombent seront également à charge des enseignants. Désormais, ils porteront la responsabilité de rédiger le fameux PPS (Plan Personnalisé de Scolarisation) que les services des M.D.P. H débordés ont été incapables de fournir jusqu'à présent. Rappelons enfin que les enseignants n'ont toujours pas accès aux données de santé de l'élève, ce qui revient à prescrire un traitement à un patient dont on ignore la maladie.

Lire aussi Point médian de l'écriture inclusive : la double peine

En guise de "perspectives d'avenir attrayantes", les AESH indispensables à l'inclusion des cas les plus lourds, déjà peu formés et sous-payés, seront mutualisés pour s'occuper de plusieurs enfants, dans différentes classes et divers établissements.

Cyniquement, le leurre de la formation dématérialisée avec consulting et e-learning est de nouveau utilisé pour masquer l'abandon des enseignants face à des missions toujours plus lourdes et compliquées. D'une part, ce ne sera que depuis leur bureau que les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) et les enseignants référents, seuls personnels réellement formés à

la prise en charge des E.S.H., superviseront les inclusions. D'autre part, la technologie et divers guides 2.0 seront supposés compenser le manque de formation et de temps d'échange des équipes éducatives. Ainsi, Sophie Cluzel assure béate que "la plateforme de ressources numériques sera suffisante pour leur donner les clés de lecture pour les adaptations".

Sous prétexte d'éviter les ruptures de parcours dont sont victimes les E.S.H., le gouvernement pousse l'irrationnel jusqu'à "*transformer progressivement les établissements médico-sociaux en plateformes de services [...]*", ce qui revient purement et simplement à les supprimer. Bien qu'imparfaits, ils étaient les seuls en mesure d'accueillir dignement les cas les plus complexes. Plusieurs de ces structures ont d'ores et déjà annoncé aux parents désemparés de leurs pensionnaires, la fermeture de leur internat pour la prochaine rentrée scolaire. Aucun temps n'est donc laissé aux communes pour financer et réaliser l'aménagement des écoles en salles de soin et de rééducation à la hauteur des besoins.

Dignes d'un mauvais roman d'anticipation, ces propositions aberrantes "*seront mise en place dès la rentrée 2019 pour une transformation complète de l'école à la rentrée 2020*". C'est, hélas, l'école publique qui héritera de la majorité des inclusions récupérant les cas les plus difficiles que les établissements privés et même les instituts spécialisés se paient le luxe de refuser.

Prolongeant ainsi le désastre de décennies de réformes déconnectées, les politiques et les acteurs « associés » de l'inclusion, se font les complices de la destruction programmée de l'école. L'échec cuisant de ce service public permettra certainement d'ouvrir les portes d'une privatisation mettant ainsi sur le marché, la gestion du premier budget de l'État.